

N° 50/2009 - MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL
--

Le Maire,

Informe l'Assemblée que les tarifs relatifs à la location des tables et chaises communales n'ont pas été revalorisés depuis 1996.

Stipule qu'il y a donc lieu d'envisager une révision de ces tarifs.

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2009,

Propose de fixer les nouveaux tarifs suivant le tableau ci-joint, avec effet à compter du 1^{er} avril 2009.

La gratuité pour les associations muyoises est maintenue.

OBJET	Délibération en vigueur	Tarifs en vigueur	Tarifs 2009
Location Tables et Chaises	43 - 26/06/1996		
1 Plateau + 12 Chaises		7,62 €	10,00 €
2 Plateaux + 24 Chaises		15,24 €	20,00 €
3 Plateaux + 36 Chaises		22,87 €	30,00 €
4 Plateaux + 48 Chaises		30,49 €	40,00 €
10 Plateaux + 120 Chaises		76,22 €	100,00 €
Transport (uniquement sur le Muy)		45,73 €	50,00 €

Une caution de 65 € devra être versée pour tout prêt.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la modification des tarifs de location du matériel communal comme indiqués ci-dessus.